

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2025

RENFORCEMENT DU SOUTIEN À L'UKRAINE - (N° 940)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AE8

présenté par
M. Mazaury

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 58, rétablir cet alinéa dans la rédaction suivante :

« Invite les pays exportateurs de combustibles fossiles à ajuster leur politique tarifaire afin de favoriser une baisse des prix mondiaux de l'énergie, réduisant ainsi les revenus que la Russie tire de ses exportations ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Lors de son audition, l'ambassadeur d'Ukraine a commenté la demande faite par le président Donald Trump aux pays exportateurs de pétrole de diminuer leurs prix en indiquant que cette mesure était « plus importante que les livraisons d'armes ». Priver la Russie des moyens de poursuivre sa guerre d'agression est l'objectif des sanctions économiques prises à son encontre, mais il s'agit d'un objectif de moyen terme difficile à atteindre et pour lequel il ne faut rien négliger. Ainsi, cet amendement vise à renforcer la lutte contre les contournements des sanctions et à mettre fin aux importations d'hydrocarbures russes en Europe.

Une réduction du prix du pétrole s'ajouterait aux autres mesures visant à accélérer l'épuisement des ressources budgétaires de la Russie et permettrait de mettre fin plus rapidement à cette guerre et aux tragédies qui l'accompagnent.

Il s'agit d'une mesure temporaire qui ne remet en cause aucun des objectifs de la transition énergétique, qui se poursuit par ailleurs.

La formulation choisie par cet amendement permet de répondre aux inquiétudes exprimées par le groupe Socialistes et apparentés lors de l'examen du texte à la commission des affaires européennes, qui avaient conduit à la suppression de l'alinéa 54 de la PPRE dans son ancienne version (n° 916).